

**2 février 2022**

## **Bilan des Sentinelles de la Nature en 2021**

**Pour sa troisième année de fonctionnement, la plateforme Sentinelles de la Nature a permis à une centaine de citoyens de nous signaler les atteintes à l'environnement dont ils ont été témoins, mais aussi plusieurs initiatives favorables. FNE Pays de la Loire fait le bilan des signalements reçus et traités en 2021.**

### **Une fréquence de signalements toujours soutenue**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, nos équipes de bénévoles et de salariés ont reçu pas moins de 291 signalements. « Parmi ces signalements, nous comptons 21 initiatives favorables, ainsi que 270 signalements de dégradations environnementales » indique Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire. Après avoir été triés (doublons, alertes peu étayées, faits légaux...), 211 signalements de dégradations ont été jugés pertinents. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année 2020 (292), tandis que le nombre de signalements d'initiatives favorables est resté constant (21).

### **La situation préoccupante des dépôts sauvages de déchets**

« Comme les deux années précédentes, une majorité des signalements de dégradations environnementales concerne des dépôts et/ou brûlages illicites de déchets (41%), preuve que cette problématique demeure très présente dans notre région » précise Jean-Christophe Gavallet. Les autres principales atteintes concernent des arrachages, abattages et élagages sévères d'arbres et de haies (21%), parfois associées à des remblaiements de mares, ainsi que des pollutions de l'eau. « Le traitement de l'alerte permet de conseiller les sentinelles sur la démarche à engager pour faire cesser ou dénoncer l'atteinte auprès des autorités compétentes. Pour les cas les plus graves, FNE Pays de la Loire et ses associations membres prennent en charge le dossier elles-mêmes, parfois en portant plainte » explique Jean-Christophe Gavallet.

### **Des initiatives favorables encore trop peu mises en avant**

Ont été signalées sur la plateforme des initiatives favorables telles que des opérations citoyennes de ramassage de déchets, plantation d'arbres ou de haies, lancements d'atlas de la biodiversité communale... Le faible nombre de signalements (21) ne rend néanmoins sans doute pas compte de la réalité de l'investissement des citoyens, des collectivités et des acteurs privés en faveur de la protection de l'environnement dans notre région.

### **La montée en puissance des groupes de référents départementaux**

Les signalements pour dégradation environnementale sont traités par nos référents bénévoles encadrés par une équipe de salariés. En 2021 nous avons accueillis 8 nouveaux référents bénévoles.